

Le dispositif Vacaf



Le dispositif Vacaf

Le dispositif Vacaf, aussi appelé [Aide aux Vacances Familiales](#), permet aux foyers aux revenus modestes de réduire le coût de leurs vacances. Mis en place par **les Caisses d'Allocations Familiales**, il repose principalement sur le quotient familial, calculé selon les ressources du ménage et le nombre de personnes à charge. Les critères d'accès peuvent changer d'un département à l'autre, chaque CAF définissant ses propres plafonds, périodes d'utilisation et niveaux de participation. Le plus souvent, l'aide est directement déduite du prix de l'hébergement lorsque la famille réserve dans une structure agréée Vacaf. Selon la situation du foyer, elle peut financer une partie importante du séjour, parfois **entre 25 % et 75 %**, avec des montants allant généralement de quelques centaines d'euros jusqu'à près de 900 €. Avant toute réservation, il reste essentiel de vérifier la notification CAF ou l'espace allocataire afin de connaître le montant accordé, les dates autorisées, les conditions applicables en 2026 et le reste à payer.

En Île-de-France, Vacaf peut permettre d'organiser un séjour autour de sorties culturelles, **de parcs de loisirs**, d'espaces naturels, de bases de plein air ou de communes facilement accessibles en transport. Cette solution aide les familles à prévoir des vacances variées sans forcément s'éloigner fortement de leur domicile. Pour préparer leur projet, elles peuvent aussi consulter les informations proposées par [Fram](#) concernant les destinations, les périodes de départ ou les prestations disponibles, tout en gardant comme priorité le budget réellement

disponible après déduction de l'aide. En anticipant les frais de transport, les repas, les activités, les options et les services sur place, les familles peuvent construire un séjour plus adapté à leurs moyens, à l'âge des enfants et aux envies de chacun.